

ARIANNE PHOSPHATE INC.
ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS
(NON AUDITÉS)
PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2019 ET 30 SEPTEMBRE 2018
(En dollars canadiens)



Les états financiers intermédiaires consolidés résumés pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, n'ont pas fait l'objet d'un examen par les auditeurs externes.

ARIANNE PHOSPHATE INC

TABLE DES MATIÈRES

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DE LA SITUATION FINANCIÈRE	3
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DES RÉSULTATS	4
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	5
TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DES FLUX DE TRÉSORERIE	6
NOTES DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS	7

ARIANNE PHOSPHATE INC

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DE LA SITUATION FINANCIÈRE (En dollars canadiens)

	Au 30 septembre 2019	Au 31 décembre 2018
	\$	\$
ACTIF		
Actif courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1 063 193	2 076 731
Débiteurs et autres actifs courants	112 166	145 149
Taxes de vente à recevoir	58 721	43 672
Crédits d'impôt miniers à recevoir	79 079	272 318
	<u>1,313,159</u>	<u>2 537 870</u>
Actif non courant		
Crédit d'impôt miniers à recevoir	68 905	79 079
Immeuble de placement – Pourvoirie (note 5)	306 198	282 669
Immobilisations corporelles (note 6)	61 377 613	56 887 529
Actifs au titre de droit d'utilisation (note 3)	317 405	-
	<u>62 070 121</u>	<u>57 249 277</u>
Total de l'actif	<u>63 383 280</u>	<u>59 787 147</u>
PASSIF		
Passif courant		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	1 304 570	2 461 280
Dettes et facilité de crédit (note 9)	1 611 610	5 324 950
Ligne de crédit (note 10)	25 382 828	-
	<u>28 299 008</u>	<u>7 786 230</u>
Passif non courant		
Ligne de crédit (note 10)	-	22 271 587
Dettes et facilité de crédit (note 9)	3 688 115	-
Obligations locatives (note 3)	307 152	-
Impôts différés	3 078 886	3 008 228
Total du passif	<u>35 373 161</u>	<u>33 066 045</u>
Capitaux propres		
Capital social (note 12)	62 671 155	60 194 364
Bons de souscription (note 12)	14 800 536	1 260 413
Surplus d'apport	892 003	13 865 552
Déficit	(50 353 575)	(48 599 227)
Total des capitaux propres	<u>28 010 119</u>	<u>26 721 102</u>
Total du passif et des capitaux propres	<u>63 383 280</u>	<u>59 787 147</u>
CONTINUITÉ D'EXPLOITATION (note 1)		
ENGAGEMENTS (note 15)		

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
(s) Siva J. Pillay, Administrateur

(s) Andrew Malashewsky, CFO

ARIANNE PHOSPHATE INC

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DU RÉSULTAT GLOBAL PÉRIODES DE TROIS ET NEUF MOIS CLOSES LE 30 SEPTEMBRE 2019 ET 2018

(En dollars canadiens)

	Période de trois mois close le 30 septembre 2019 \$	Période de trois mois close le 30 septembre 2018 \$	Période de neuf mois close le 30 septembre 2019 \$	Période de neuf mois close le 30 septembre 2018 \$
CHARGES				
Salaires et charges sociales	107 679	192 497	401 902	616 107
Rémunération à base d'actions	40 626	21 363	139 852	97 399
Honoraires professionnels et de consultants	42 730	64 670	340 953	157 748
Honoraires de gestion	65 000	47 500	220 833	142 500
Inscription et registrariat	7 700	7 820	59 784	75 845
Frais d'assemblée annuelle	(936)	5 731	13 368	15 331
Communications	47 397	78 673	196 810	270 773
Promotion, représentation et déplacements	25 190	26 620	79 591	70 218
Assurances	7 668	8 706	25 862	28 933
Loyer et frais de bureau	40 339	42 666	123 604	154 141
Amortissement d'immobilisations corporelles	13 508	7 159	26 086	22 648
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	-	-	(30 000)
Frais bancaires	1 725	1 486	4 512	3 646
Aide gouvernementale	-	-	-	(428 170)
Perte d'exploitation	398 626	504 891	1 633 157	1 197 119
AUTRES CHARGES (PRODUITS)				
Produit d'intérêts	(4 189)	(3 217)	(14 498)	(11 973)
Perte de change	129	503	9 978	3 583
Perte nette de l'immeuble de placement – Pourvoirie (note 5)	9 037	14 706	(16 006)	52 904
	4 977	11 992	(20 526)	44 514
PERTE AVANT IMPÔTS	403 603	516 883	1 612 631	1 241 633
Impôts différés	25 574	14 759	70 657	193 388
PERTE NETTE ET RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	429 177	531 642	1 683 288	1 435 021
PERTE PAR ACTION DE BASE ET DILUÉE	0.01	0.01	0.01	0.02
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION	107 268 533	99 923 023	107 493 589	99 923 023

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés.

ARIANNE PHOSPHATE INC

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2019 ET 31 DÉCEMBRE 2018 (En dollars canadiens mise à part pour le nombre d'action)

	Capital social	Capital social	Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total des capitaux propres
	Actions ordinaires	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} janvier 2019	105 803 943	60 194 364	1 260 413	13 865 552	(48 599 227)	26 721 102
Résultat net et résultat global de la période	-	-	-	-	(1 683 288)	(1 683 288)
Rémunération à base d'actions (note 12)	-	-	-	139 852	-	139,852
Bons de souscription attribués (note 12)	-	-	409 162	-	-	409,162
Bons de souscription aux courtiers attribués (note 12)	-	-	-	3 301	-	3,301
Placement privé (note 11)	4 928 425	2 141 996	49,054	-	-	2,191,050
Frais d'émission d'actions	-	-	-	-	(24 448)	(71,060)
Exercice de bons de souscriptions (note 12)	705 882	334 795	(34 795)	-	-	300,000
Bons de souscription expirés	-	-	(791 831)	791 831	-	-
Solde au 30 septembre 2019	111 438 250	62 671 155	892 003	14 800 536	(50 353 575)	28 010 119
Solde au 1^{er} janvier 2018	103 570 610	58 828 558	1 547 839	13 515 903	(46 596 910)	27 095 390
Résultat net et résultat global de la période	-	-	-	-	(1 930 086)	(1 930 086)
Rémunération à base d'actions (note 10)	-	-	-	113 298	-	113 298
Bons de souscription attribués (note 10)	-	-	145 579	-	-	145 579
Bons de souscription expirés	-	-	(436 351)	436 351	-	-
Placement privé (note 9)	2 233 333	1 365 806	-	-	-	1 365 806
Frais d'émission d'actions	-	-	-	-	(68 885)	(68 885)
Modification des bons de souscriptions (note 9)	-	-	3 346	-	(3 346)	-
Solde au 31 décembre 2018	105 803 943	60 194 364	1 260 413	13 865 552	(48 599 227)	27 721 102

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés.

ARIANNE PHOSPHATE INC

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DES FLUX DE TRÉSORERIE PÉRIODE DE TROIS ET NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2019 ET 2018 (En dollars canadiens)

	Période de trois mois close le 30 septembre 2019	Période de trois mois close le 30 septembre 2018	Période de neuf mois close le 30 septembre 2019	Période de neuf mois close le 30 septembre 2018
	\$			\$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES				
Perte nette de la période	(429 177)	(531 642)	(1 683 288)	(1 435 021)
Ajustements pour :				
Rémunération à base d'actions	40 626	21 362	139 852	97 399
Gain sur disposition – Immobilisations corporelles	-	-	-	(30 000)
Perte sur disposition – Immeuble de placement - Pourvoirie	-	5 255	-	5 255
Amortissement – Immeuble de placement – Pourvoirie	5 572	4 841	16 292	15 313
Amortissement – Immobilisations corporelles	13 510	7 157	26 086	22 648
Impôts sur le résultat et impôts différés	25 574	14 758	70 658	193 388
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 13)	25 062	931 917	(257 441)	500 539
	<u>(318 833)</u>	<u>453 648</u>	<u>(1 687 841)</u>	<u>(630 479)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Produits de crédits d'impôt	-	-	258 264	-
Disposition d'immobilisations corporelles	-	-	-	30 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(489 608)	-	(1 918 308)	(6 743)
Acquisition d'immobilisations corporelles - Pourvoirie	(725)	-	(39 821)	-
Acquisition de propriétés minières	-	-	-	(30 571)
Acquisition d'actifs de prospection et d'évaluation	-	(1 113 992)	-	(1 132 283)
	<u>(490 333)</u>	<u>(1 113 992)</u>	<u>(1 699 865)</u>	<u>(1 139 597)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Coûts de transaction	(2 757)	-	(31 325)	(11 014)
Encaissement de l'émission d'actions	691 050	-	2 191 050	1 407 000
Frais d'émission d'actions	(43 311)	-	(67 759)	(72 005)
Exercice de bons de souscription	-	-	300 000	-
	<u>(17 798)</u>		<u>(17 798)</u>	<u>-</u>
	<u>627 184</u>	<u>-</u>	<u>2 374 168</u>	<u>1 323 981</u>
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU COURS DE LA PÉRIODE	(181 982)	(660 344)	(1 013 538)	(446 090)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	1 245 175	1 589 130	2 076 731	1 374 881
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	<u>1 063 193</u>	<u>928 786</u>	<u>1 063 193</u>	<u>928 789</u>
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 11)				
Intérêts reçus	4 189	3 217	14 498	11 973

Les notes en annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés.

ARIANNE PHOSPHATE INC

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(En dollars canadiens)

1. STATUTS CONSTITUTIFS, NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Arianne Phosphate inc. (la « Société »), a été constituée sous le régime de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et a été continuée sous le régime de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) (« LSAQ »). La Société se spécialise dans le développement de sa propriété minière de phosphate située au Lac à Paul, Québec, Canada. La société dispose d'un rapport technique conforme à la norme canadienne 43-101 pour son estimation des réserves et des ressources minérales ainsi que pour une étude de faisabilité sur la propriété du Lac à Paul. En octobre 2018, la direction a déterminé que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de la propriété du Lac à Paul a été établies et que, par conséquent, la phase de développement de la propriété du Lac à Paul a débuté.

Les actions de la compagnie sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole DAN, à la bourse de Francfort sous le symbole JE9N et à la bourse américaine Over-the Counter (« OTC ») sous le symbole DRRSF. Le siège social de la Société est situé au 393, rue Racine est, bureau 200, Chicoutimi, Québec, Canada G7H 1T2.

Bien que la direction ait pris des mesures pour vérifier les titres des propriétés minières dans lesquelles la Société détient une participation conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante de prospection de ces propriétés, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété de la Société. Le titre de propriété peut être assujéti à des accords antérieurs non enregistrés et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation.

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés ont été préparés selon les principes comptables applicables à une société en continuité d'exploitation, qui considère la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des activités à mesure qu'ils arrivent à échéance. Dans son évaluation visant à déterminer si l'hypothèse de continuité d'exploitation est appropriée, la direction tient compte de toutes les données disponibles concernant l'avenir, qui représente au moins, sans s'y limiter, les douze mois suivants la fin de la période de présentation de l'information financière. Pour la période terminée le 30 septembre 2019, la Société a comptabilisé une perte nette de 1 254 110 \$ et a accumulé un déficit de 50 353 575 \$ au 30 septembre 2019. Outre les besoins habituels de fonds de roulement, la Société doit obtenir des fonds suffisants pour remplir ses obligations et payer ses frais généraux et ses frais d'administration.

Au 30 septembre 2019, la Société avait un fonds de roulement négatif de 26 985 849 \$. La direction estime que le fonds de roulement ne sera pas suffisant pour répondre aux obligations de la Société et aux dépenses prévues jusqu'au 30 septembre 2020. Pour ces raisons, il existe un doute important quant à la capacité de la Société à remplir ses obligations à leur échéance et, par conséquent, quant à la pertinence de l'utilisation des principes comptables applicables à la continuité d'exploitation. La Société devra obtenir du financement additionnel pour 2019.

Toute insuffisance de financement peut être palliée à l'avenir par un certain nombre de moyens y compris, mais sans s'y limiter, par l'émission de nouveaux titres de participation, d'emprunt ou l'obtention de capitaux auprès de partenaires potentiels. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie qu'elle sera en mesure de le faire à l'avenir ou que ces sources de financement ou initiatives seront disponibles à la Société ou qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société. Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir un nouveau financement, la Société pourrait être incapable de poursuivre ses activités, et les montants réalisés pour les actifs pourraient être moindres que les montants inscrits dans les états financiers consolidés.

Ces états financiers intermédiaires consolidés résumés ne reflètent pas les ajustements à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux charges et aux classements de l'état de la situation financière qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité d'exploitation s'avérait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Ces états financiers intermédiaires consolidés résumés ont été préparés conformément aux IFRS applicables à la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés incluant IAS 34, *Information financière intermédiaire* telle que publiée par l'International Accounting Standards Board («IASB»).

Les principales méthodes comptables utilisées dans états financiers intermédiaires consolidés résumés sont conformes à celles appliquées dans les états financiers annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces états financiers intermédiaires consolidés résumés doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, qui ont été préparés conformément aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers intermédiaires consolidés résumés le 26 novembre 2019.

Nouvelles normes comptables adoptées en 2019

Contrats de location

La Société a conclu des contrats de location visant des bureaux et des équipements. Les conditions de location sont négociées sur une base individuelle et contiennent un large éventail de conditions différentes. Avant le 1er janvier 2019, les contrats de location de bureaux et d'équipement étaient classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués au titre de contrats de location simple, déduction faite de toutes les incitatifs reçues du bailleur, ont été imputés en résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. À compter du 1er janvier 2019, les contrats de location sont comptabilisés à titre d'actifs au titre de droit d'utilisation et d'obligations locatives correspondant à la date à laquelle l'actif loué est disponible pour utilisation par la Société. Chaque paiement de location est réparti entre le passif de location et le coût financier. Le coût financier est imputé aux résultats sur la durée du contrat de location de manière à produire un taux d'intérêt périodique

ARIANNE PHOSPHATE INC

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(En dollars canadiens)

constant sur le solde restant des engagements au titre des contrats de location pour chaque période. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué au passif du contrat de location au 1er janvier 2019 était de 4,5%. L'actif au titre de droit d'utilisation est amorti selon la durée la plus courte entre sa durée de vie utile et la durée du contrat de location, sur une base linéaire. Les actifs et passifs résultant de contrats de location sont initialement évalués à la valeur actuelle. Les passifs au titre de la location comprennent la valeur actuelle nette des paiements de location suivants:

- des paiements fixes, moins les incitatifs à la location à recevoir;
- paiement de loyer variable basé sur un indice ou un taux;
- les montants que le preneur est censé payer en vertu de garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si le preneur est raisonnablement certain d'exercer cette option;
- paiement de pénalités pour résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location tient compte du preneur qui exerce cette option.

Actifs au titre de droits d'utilisation

La Société comptabilise les actifs au titre de droits d'utilisation à la date de début du contrat de location (c.-à-d. la date à laquelle le bailleur met le bien sous-jacent à sa disposition). Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul des amortissements et ajusté pour tenir compte de toute réévaluation des obligations locatives. Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation comprend le montant des obligations locatives comptabilisées, les coûts directs initiaux engagés et les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. À moins que la Société n'ait la certitude raisonnable que la propriété du bien loué lui sera transférée à la fin de la durée du contrat de location, les actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés sont amortis selon le mode linéaire sur la plus courte durée entre la durée d'utilité estimative du bien sous-jacent et la durée du contrat de location.

Obligations locatives

À la date de début du contrat de location, la Société comptabilise les obligations locatives à la valeur actualisée des paiements de loyers qui seront versés sur la durée du contrat de location. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes (y compris en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux ainsi que les sommes que la Société s'attend à devoir payer au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyers comprennent également le prix d'exercice de l'option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer ainsi que les paiements et les pénalités exigés en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par la Société de l'option de résiliation du contrat de location. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Pour calculer la valeur actualisée des paiements de loyers, la Société utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. Après la date de début, le montant des obligations locatives est augmenté afin de refléter l'accroissement des intérêts et est diminué pour tenir compte des paiements de loyers qui ont été versés. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée s'il y a un changement, une modification de la durée du contrat de location, une modification des paiements de loyers qui sont en substance des paiements fixes ou un changement dans l'appréciation d'une option d'achat du bien sous-jacent.

Contrats de location à court terme

La Société applique l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location à court terme à tous ses contrats de location à court terme (c.-à-d. les contrats de location dont la durée à la date du début est de 12 mois ou moins et qui ne comportent pas d'option d'achat). Les paiements de loyers associés aux contrats de location à court terme sont passés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Composantes locatives et composantes non locatives

Pour tous ses contrats de location, la Société applique la mesure de simplification lui permettant de ne pas séparer les composantes non locatives des composantes locatives. Elle comptabilise plutôt chaque composante locative et toute composante non locative qui s'y rattache comme une seule composante de nature locative.

Détermination de la durée des contrats de location qui comportent une option de prolongation ou une option de résiliation

La Société détermine la durée du contrat de location comme étant le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat de location que la Société a la certitude raisonnable d'exercer et par toute option de résiliation du contrat de location que la Société a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLE ET INTERPRÉTATIONS

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16. L'IFRS 16 énonce les principes pour l'évaluation, la présentation et la divulgation des baux pour les deux parties à un contrat. IFRS 16 remplace IAS 17, Contrats de location et interprétations connexes. Tous les baux permettent au preneur d'obtenir le droit d'utiliser un bien au début du bail et, si les paiements de location sont effectués dans le temps, obtenir un financement. En conséquence, l'IFRS 16 éliminera le classement des baux tel qu'exigé par la norme IAS 17 et introduira plutôt un modèle comptable unique pour le preneur. En appliquant ce modèle, le locataire est tenu de comptabiliser: i) l'actif et le passif pour tous les contrats de location d'une durée supérieure à 12 mois, à moins que l'actif sous-jacent soit de faible valeur; et (ii) la dépréciation des actifs locatifs dans les états des résultats. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices débutant à compter du 1er janvier 2019; l'adoption anticipée est autorisée si IFRS 15 est également appliquée. La norme sera adoptée pour la période débutant à compter du 1er janvier 2019.

ARIANNE PHOSPHATE INC

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(En dollars canadiens)

Nouvelle norme pas encore en vigueur

IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux.

L'interprétation donne des indications concernant la comptabilisation des passifs et des actifs d'impôt exigible et différé dans les cas où il existe une incertitude relative aux traitements fiscaux. L'interprétation s'applique à l'exercice ouvert à compter du 1er juillet 2019. L'application anticipée est permise. Selon l'interprétation, l'entité doit :

- se demander si elle devrait considérer les traitements fiscaux incertains isolément ou plutôt les regrouper, en fonction de l'approche qui fournit la meilleure prévision du dénouement de l'incertitude ;
- refléter une incertitude quant au montant d'impôt à payer (recouvrer) s'il est probable qu'elle devra payer (ou recouvrer) un montant lié à l'incertitude ;
- évaluer une incertitude fiscale d'après la méthode du montant le plus probable ou la méthode de la valeur attendue, selon celle qui fournit la meilleure prévision du montant à payer (recouvrer).

La Société envisage d'adopter l'interprétation dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1er juillet 2019. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de l'interprétation n'a pas encore été déterminée.

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	Au 30 septembre 2019	Au 31 décembre 2018
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>1 063 193</u>	<u>2 076 731</u>

Au 30 septembre 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluaient des fonds en caisse de 947 916 \$ portant intérêt à un taux fixe de 1.75% et un montant de 115 277 \$ ne portant pas intérêt. Un montant de 30 000\$ est restreint dans le cadre de l'accord de la carte de crédit de la société.

Au 31 décembre 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluaient un montant d'encaisse 1 857 521 \$, portant intérêt à un taux fixe de 1.75% et un montant de 219 210 \$ ne portant pas intérêt. Un montant de 30 000\$ était restreint dans le cadre de l'accord de la carte de crédit de la société.

5. IMMEUBLE DE PLACEMENT - POURVOIRIE

Le tableau suivant résume l'information relative à la perte nette de l'immeuble de placements - Pourvoirie :

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2019	Période de neuf mois close le 30 septembre 2018
	\$	\$
Revenus de pourvoirie	<u>90 037</u>	<u>79 337</u>
Charges opérationnelles:		
Frais de gestion	57 517	45,138
Entretien et réparations	5 682	15,724
Fournitures	9 538	15,553
Publicité, promotion et frais de déplacement	16 178	15,109
Taxes et permis	5 603	9,021
Assurances	10 854	10,482
Mauvaises créances	-	286
Intérêts et frais bancaires	180	360
Perte (gain) sur disposition d'actif	(47,813)	5,255
Amortissement immobilisations corporelles	<u>16,292</u>	<u>15,313</u>
	<u>74,031</u>	<u>132,241</u>
Gain (perte) nette de l'immeuble de placement - Pourvoirie	<u>16,006</u>	<u>(52,904)</u>

L'immeuble de placement – pourvoirie totalise 306 198\$ au 30 septembre 2019 (282 669\$ au 31 décembre 2018).

ARIANNE PHOSPHATE INC

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(En dollars canadiens)

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives \$	Équipement et outillage \$	Équipement informatique \$	Terrain \$	Biens miniers en dévelop- pement \$	Total \$
Coût						
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	294 032	127 015	17 138	1 426 472	-	1 864 657
Acquisition	-	-	-	6 743	183 453	190 286
Gain sur modification de la ligne de crédit	-	-	-	-	(1 000 403)	(1 000 403)
Transfert de propriétés minières	-	-	-	-	1 277 734	1 277 734
Transfert d'actifs de prospection et d'évaluation	-	-	-	-	54 270 120	54 270 120
Coûts d'emprunt	-	-	-	-	560 798	560 798
Solde au 31 décembre 2018	294 032	127 015	17 138	1 433 215	55 291 792	57 163 192
Acquisition	-	7 500	1 980	-	4 496 125	4 515,605
Solde au 30 septembre 2019	294 032	134 515	29 118	1 433 215	59 787 917	61 678 797
Cumul des amortissements						
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	143 586	80 917	9 638	-	-	234 141
Amortissement	27 479	12 078	1 965	-	-	41 522
Solde au 31 décembre 2018	171 065	92 995	11 603	-	-	275 663
Amortissement	17 262	6 932	1 327	-	-	25 521
Solde au 30 septembre 2019	188 327	99 927	12 930	-	-	301 184
Valeur nette comptable						
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	150 446	46 098	7 500	1 426 472	-	1 630 516
Solde au 31 décembre 2018	122 967	34 020	5 535	1 433 215	55 291 792	56 887 529
Solde au 30 septembre 2019	105 705	34 588	16 188	1 433 215	59 787 917	61 377 613

7. ACTIFS AU TITRE DE DROIT D'UTILISATION

	Bâtiments et camps \$	Total \$
Coût		
Solde au 31 décembre 2018	-	-
Acquisition	324 950	324 950
Solde au 30 septembre 2019	324 950	324 950
Cumul des amortissements		
Solde au 31 décembre 2018	-	-
Amortissement	7 545	7 545
Solde au 30 septembre 2019	7 545	7 545
Valeur nette comptable		
Solde au 31 décembre 2018	-	-
Solde au 30 septembre 2019	317 405	317 405

ARIANNE PHOSPHATE INC

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(En dollars canadiens)

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	Au 30 septembre 2019 \$	Au 31 décembre 2018 \$
Créditeurs	832 235	1,645,333
Charges à payer	63 030	503,970
Intérêts courus	-	82,674
Provision d'impôt	409,303	409,303
Solde à la fin de la période	1 304 568	2,641,280

9. DETTES ET FACILITÉ DE CRÉDIT

En septembre 2016, la Société a conclu un prêt de 3 millions de dollars avec divers tiers prêteurs (le « prêt »). Le prêt porte intérêt à un taux de 8 %, payé sur une base semi-annuelle et viendra à échéance dans 3 ans. L'entente permettait à la Société de rembourser le prêt après un an si elle le souhaitait. Dans le cadre de ce prêt, 2 400 000 bons de souscription non transférable ont été émis (note 13). Chaque bon de souscription confère au détenteur le droit d'acheter une action ordinaire de la société à un prix de 1,25 \$ par action pour une période de 3 ans prenant fin le 28 septembre 2019. La juste valeur de ces bons de souscription représente 266 708\$ et est calculée à l'aide du modèle Black- Scholes. De plus, après l'expiration de la période d'attente réglementaire, si le cours de clôture des actions ordinaires d'Arianne sur la Bourse de croissance TSX-V atteint ou dépasse 2 \$ pendant 10 jours consécutifs, la Société sera en droit d'aviser les porteurs des bons de souscription de son intention de forcer l'exercice des bons de souscription en fournissant aux détenteurs de ces bons un préavis de 30 jours, après quoi les bons de souscription expireront automatiquement. La Société a également émis 96 000 bons de souscription au courtier liés à cet emprunt au prix de 0,92 \$ l'action pour une période de 3 ans expirant le 28 septembre 2019. La juste valeur des bons de souscription au courtier s'élève à 23 026 \$ et est calculée à l'aide du modèle Black- Scholes.

En octobre 2016, la Société a conclu un prêt de 1,1 million de dollars avec divers tiers prêteurs (le « prêt »). Le prêt porte intérêt à un taux de 8 %, payé sur une base semi-annuelle et viendra à échéance dans 3 ans. L'entente permettait à la Société de rembourser le prêt après un an si elle le souhaitait. Dans le cadre de ce prêt, 880 000 bons de souscription non transférable ont été émis (note 13). Chaque bon de souscription confère au détenteur le droit d'acheter une action ordinaire de la société à un prix de 1,25 \$ par action pour une période de 3 ans prenant fin le 27 octobre 2019. La juste valeur de ces bons de souscription représente 84 961\$ et est calculée à l'aide du modèle Black- Scholes. De plus, après l'expiration de la période d'attente réglementaire, si le cours de clôture des actions ordinaires d'Arianne sur la Bourse de croissance TSX-V atteint ou dépasse 2 \$ pendant 10 jours consécutifs, la Société sera en droit d'aviser les porteurs des bons de souscription de son intention de forcer l'exercice des bons de souscription en fournissant aux détenteurs de ces bons un préavis de 30 jours, après quoi les bons de souscription expireront automatiquement. La Société a également émis 35 200 bons de souscription au courtier liés à cet emprunt au prix de 0,89 \$ l'action pour une période de 3 ans expirant le 27 octobre 2019. La juste valeur des bons de souscription au courtier s'élève à 7 456 \$ et est calculée à l'aide du modèle Black-Scholes.

En septembre 2019, la Société a prolongé un prêt de 4.1 millions de dollars. Le prêt prolongé portera échéance le 28 septembre 2021 et porte intérêt à un taux de 8% payé sur une base semi-annuelle. Dans le cadre de l'extension du prêt, la Société a émis des bons de souscription non transférables. Pour chaque tranche de 1 000 \$ en valeur nominale, 1 818 bons de souscription sont émis (pour un total de 7 453 800 bons de souscription). Chaque bon de souscription confère au détenteur le droit d'acheter une action ordinaire de la Société à un prix de 0,55\$ par action pour une période de 2 ans prenant fin le 28 septembre 2021. Ces bons de souscription remplacent ceux émis lors de la l'émission initiale du prêt en septembre et octobre 2016. La juste valeur des bons de souscription au courtier s'élève à 409 162\$ et est calculée à l'aide du modèle Black-Scholes. Une analyse selon IFRS 9 a été réalisée et ce prêt est classé en tant que nouveau prêt. Aucun impact n'a été comptabilisé dans l'état consolidé intermédiaire du résultat global, car les coûts de transaction ont été amortis et le nouveau prêt correspond au même montant que le prêt précédent, moins les frais de transaction amortis.

	Solde au 30 septembre 2019 \$	Solde au 31 décembre 2018 \$
Solde au début de la période	3 930 395	3 728 306
Amortissement des coûts de transaction	169,639	202 089
Coûts de transaction	(411,920)	
Solde à la fin de la période	3,688,115	3 930 395

En décembre 2018, la Société a conclu une facilité de crédit de 1,5 million de dollars avec divers tiers prêteurs. La facilité de crédit porte intérêt à un taux de 12 %, payable à l'échéance et est d'une durée d'un an. Dans le cadre de cette facilité de crédit, 2 117 646 bons de souscription non transférables ont été émis (note 13). Chaque bon de souscription confère au détenteur le droit d'acheter une action ordinaire de la société à un prix de 0.425 \$ par action pour une période de 1 an prenant fin en décembre 2019. La juste valeur de ces bons de souscription représente 104 385\$ et est calculée à l'aide du modèle Black- Scholes.

ARIANNE PHOSPHATE INC

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(En dollars canadiens)

	Solde au 30 septembre 2019 \$	Solde au 31 décembre 2018 \$
Solde au début de la période	1 394 555	-
Produit de la facilité de crédit	-	1 500 000
Intérêts capitalisés	129,959	5 918
Coûts de transaction	1 162	(115 143)
Amortissement des coûts de transaction	85,935	3 780
Solde à la fin de la période	1 611,611	1 394 555
Total des dettes et de la facilité de crédit – portion courante	1 611,611	5 324 950
Total des dettes et de la facilité de crédit – portion non courante	3,688,115	-

10. LIGNES DE CRÉDIT

La société possède des lignes de crédit non renouvelables avec Mercury Financing Corp. (« le prêteur »), qui ont été obtenues pour financer le développement du projet Lac à Paul. À compter du 12 mai 2016, les lignes de crédits ont été entièrement utilisées, tout remboursement de capital ne peut plus être emprunté ultérieurement et réduit les montants autorisés. Le prêteur détient une hypothèque de premier rang sur les claims de la propriété du Lac à Paul, jusqu'à un montant total de 27 millions de dollars. La filiale détenue à part entière, 9252-5880 Québec Inc., a garanti conjointement et solidairement les lignes de crédit. De plus, la Société est soumise à des restrictions liées à la cession d'actifs et à l'émission d'actions par le biais de financements.

En décembre 2017, la Société a prolongé sa ligne de crédit jusqu'au 15 janvier 2019. La ligne de crédit porte maintenant intérêt à un taux annuel de 15%, tous les intérêts sont capitalisés au montant principal jusqu'à l'échéance de la ligne de crédit. Dans le cadre de cette transaction, la Société versera au prêteur un frais d'engagement de 3% du montant total de la facilité de crédit, payable le 15 janvier 2019. À la clôture, les parties ont également convenu de mettre fin à 3 717 000 bons de souscription non transférable qui ont été émis au prêteur en octobre 2015. Dans le cadre de l'extension de la ligne de crédit, la Société a octroyé 17 181 739 bons de souscription à un prix d'exercice de 0,68 \$ par bon de souscription. Chaque bon de souscription permet au prêteur d'acheter une action ordinaire de la Société et peut être exercé jusqu'au 15 janvier 2019. Les bons de souscription sont assujettis à une période de détention de quatre mois et un jour à la date de l'émission. Un montant 0 \$ a été attribué à la juste valeur des bons de souscription.

En décembre 2018, la Société a prolongé sa ligne de crédit jusqu'au 30 juin 2020. La ligne de crédit porte maintenant intérêt à un taux annuel de 15%, tous les intérêts sont capitalisés au montant principal jusqu'à l'échéance de la ligne de crédit. À la clôture, les parties ont également convenu de mettre fin à 17 338 739 bons de souscription non transférable qui ont été émis au prêteur en décembre 2017 (17 181 739 bons) et en octobre 2015 (157 000). Dans le cadre de cette prolongation, la Société a également payé des frais de transaction de 20 348 \$. Après l'extension de la ligne de crédit, un gain de 1 000 403 dollars a été comptabilisé, compensé par une augmentation du coût de transaction de 535 938 \$. Ce montant a été calculé conformément à l'IFRS 9, dans laquelle la valeur actuelle calculée au taux effectif de l'ancienne dette incluant les nouveaux termes a été comparée à la valeur actuelle de l'ancienne dette. Dans le cadre de l'extension de la ligne de crédit, la Société a octroyé 22 417 458 bons de souscription à un prix d'exercice de 0,425 \$ par bon de souscription. Chaque bon de souscription permet au prêteur d'acheter une action ordinaire de la Société et peut être exercé jusqu'au 30 juin 2020. Les bons de souscription sont assujettis à une période de détention de quatre mois et un jour à la date de l'émission. Un montant 0 \$ a été attribué à la juste valeur des bons de souscription.

	Solde au 30 septembre 2019 \$	Solde au 31 décembre 2018 \$
Solde au début de la période	22 271 587	19 642 554
Provenant de la ligne de crédit	-	-
Coûts de transaction	(2 500)	(20 348)
Intérêts capitalisés	3,113,741	3 113 846
Gain lié à la modification de la ligne de crédit	-	(1 000 403)
Amortissement des coûts de transaction	-	535 938
Solde à la fin de la période	25,382,828	22 271 587

ARIANNE PHOSPHATE INC

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(En dollars canadiens)

11. CAPITAL SOCIAL

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale

Nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale pouvant être émises en séries : la série A comporte 500 000 actions privilégiées sans droit de vote à dividende non cumulatif de 8% rachetables par la Société à valeur d'apport.

Les mouvements dans les actions ordinaires de la Société se détaillent comme suit :

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2019		Exercice terminé le 31 décembre 2018	
	Nombre	Montant \$	Nombre	Montant \$
Solde au début de l'exercice	105 803 943	60 194 364	103 570 610	58 828 558
Placement privé ⁽¹⁾	4 928 425	2 141 996	2 233 333	1 365 806
Exercice de bons de souscription	705 882	334 795	-	-
Solde à la fin de l'Exercice	<u>111 438 250</u>	<u>62 671 155</u>	<u>105 803 943</u>	<u>60 194 364</u>

Au 30 septembre 2019, 111 438 250 actions sont émises et entièrement libérées (105 803 943 en 2018).

- (1) La valeur du capital social payé en trésorerie (placement privé) est présentée déduction faite de la juste valeur des unités de 49 054 \$ (41 194\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018) – voir description ci-dessous.

Pour la période close le 30 septembre 2019 :

Le 7 mai 2019, la Société a conclu un financement de 1 500 000\$ par voie de placement privé. Selon les modalités du placement, le gouvernement du Québec souscrit 3 671 970 actions ordinaires de la Société au prix de 0,4085 \$ par action. Tous les titres émis au terme du placement sont assujettis à une période de détention prévue par la réglementation applicable de quatre mois et un jour qui prend fin le 6 septembre 2019.

Le 22 août 2019, Ariane a conclu un financement par voie de placement privé pour un produit brut de 691 050\$. Selon les conditions du placement, la Société a émis 1 256 455 unités au prix de 0,55\$ l'unité. Chaque unité est formée d'une action ordinaire et de la moitié d'un bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 0,75 \$ l'action, jusqu'au 21 août 2021.

Pour la période close le 30 septembre 2018 :

Le 15 mars 2018, Ariane a annoncé qu'elle avait conclu un financement de 1 407 000\$ par voie de placement privé avec le gouvernement du Québec. Selon les conditions du placement, le gouvernement du Québec souscrit 2 233 333 unités de la Société (les « unités ») au prix de 0,63 \$ l'unité. Chaque unité est formée d'une action ordinaire et de la moitié d'un bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription entier étant un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 0,85 \$ l'action pour une période de trente-six (36) mois suivant la date de clôture, expirant le 14 mars 2021. Si, après un délai de quatre (4) mois et un (1) jour suivant la date de clôture, le cours des actions ordinaires au TSX-V atteint ou dépasse à tout moment 1,25 \$ pour une période de dix (10) jours de bourse consécutifs, en fonction du cours à la clôture du marché, la Société sera en droit d'aviser les porteurs de bons de souscription de son intention de forcer l'exercice des bons de souscription. Sur réception d'un tel avis, les porteurs de bons de souscription disposeront de 30 jours pour exercer leurs bons de souscription, à défaut de quoi les bons de souscription expireront automatiquement.

12. OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS BONS DE SOUSCRIPTION ET OPTIONS ATTRIBUÉES AUX COURIERS

Options d'achat d'actions

Les options d'achat d'actions octroyées aux administrateurs et aux employés sont acquises sur une base de 33% chaque année sur une période de trois ans à compter de la date d'attribution et les options à des consultants sont acquises sur une base de 25% tous les trois mois, à compter de trois mois après la date d'attribution.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, 1 470 000 options d'achat d'actions ont été accordées à des administrateurs et des consultants et 200 000 options d'achat d'actions accordées précédemment à des administrateurs et des consultants ont été prolongées. La juste valeur des options d'achat d'actions prolongées s'est élevée à 1 923 \$ et a été estimée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

ARIANNE PHOSPHATE INC

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(En dollars canadiens)

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2019	Exercice terminé le 31 décembre 2018
Moyenne pondérée du prix des actions à la date d'attribution	0,43\$	0,53\$
Moyenne pondérée du taux d'intérêt sans risque	1,56%	2,44%
Moyenne pondérée de la volatilité prévue	45%	41%
Moyenne pondérée de la durée de vie prévue	4,75 années	6 années
Moyenne pondérée du dividende prévu	0%	0%
Moyenne pondérée de la juste valeur des options attribuées	0,15\$	0,22\$

Les mouvements dans les options d'achat d'actions de la Société se détaillent comme suit :

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2019		Exercice terminé le 31 décembre 2018	
	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au début de la période	5 999 500	0,98	5 842 834	1,03
Expirées	(590 000)	0,91	(200 000)	0,91
Octroyées	1 470 000	0,40	630 000	0,53
Renoncées	-	-	(273 334)	-
Solde à la fin de la période	6 879 500	0,88	5 999 500	0,98
Exercçables à la fin de la période	4 686 167	1,06	4 751 166	1,06

Le tableau ci-après résume l'information relative aux options d'achat d'actions attribuées en vertu du régime.

Prix d'exercice \$	Options en circulation au 31 décembre 2018	Moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle résiduelle	Attribuées	Expirées	Exercées	Annulées	Options en circulation au 30 septembre 2019	Moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle résiduelle
0,15	60 000	1,3 années	-	-	-	-	60 000	0,5 année
0,15	85 000	1,5 années	-	-	-	-	85 000	0,7 année
0,37	200 000	2,1 années	-	-	-	-	200 000	1,3 année
0,58	150 000	2,1 années	-	-	-	-	150 000	1,3 année
1,25	125 000	2,4 années	-	-	-	-	125 000	1,6 année
1,37	1 050 000	2,6 années	-	-	-	-	1 050 000	1,9 année
1,16	300 000	3,3 années	-	-	-	-	300 000	2,6 années
1,15	184 000	3,7 années	-	-	-	-	184 000	2,9 années
1,07	115 000	3,9 années	-	-	-	-	115 000	3,2 années
1,12	50 000	4,0 années	-	-	-	-	50 000	3,3 années
1,25	200 000	4,4 années	-	-	-	-	200 000	3,7 années
1,22	200 000	4,4 années	-	-	-	-	200 000	3,7 années
1,19	200 000	4,5 années	-	-	-	-	200 000	3,7 années
1,24	25 000	4,8 années	-	(25 000)	-	-	-	4,0 années
1,32	175 500	5,0 années	-	(15 000)	-	-	160 500	4,2 années
1,30	300 000	5,3 années	-	-	-	-	300 000	4,5 années
1,00	350 000	5,8 années	-	(25 000)	-	-	325 000	5,0 années
0,85	385 000	6,4 années	-	-	-	-	385 000	5,7 années
0,86	40 000	6,5 années	-	-	-	-	40 000	5,7 années

ARIANNE PHOSPHATE INC

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(En dollars canadiens)

0,86	35 000	6,7 années	-	-	-	-	35 000	5.9 années
0,81	175 000	6,2 années	-	-	-	-	175 000	5.5 années
0,98	200 000	0,5 année	-	(200 000)	-	-	-	-
0,90	125 000	0,2 année	-	(125 000)	-	-	-	-
0,76	400 000	8,3 années	-	-	-	-	400 000	7.5 années
0,77	200 000	-	-	(200 000)	-	-	-	-
0,62	40 000	9,0 années	-	-	-	-	40 000	8.2 années
0,41	200 000	9,7 années	-	-	-	-	200 000	8.9 années
0,58	430 000	9,8 années	-	-	-	-	430 000	9.0 années
0,43	-	-	100 000	-	-	-	100 000	9.3 années
0,40	-	-	200 000	-	-	-	200 000	9.4 années
0,40	-	-	275 000	-	-	-	275 000	0.9 année
0,55	-	-	125 000	-	-	-	125 000	1.3 année
0,55	-	-	470 000	-	-	-	470 000	10 années
0,44	-	-	300 000	-	-	-	300 000	10 années
5 999 500			1 470 000	(590 000)	-	-	6 879 500	

Bons de souscription

Au cours de la période, 8 082 028 bons de souscription ont été attribués (25 651 771 en 2018). La juste valeur des bons de souscription a été calculée selon le modèle d'évaluation Black-Scholes et s'est établie à 458 216 \$ (145 579 \$ en 2018) et a été estimée selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2019	Exercice terminé le 31 décembre 2018
Moyenne pondérée du prix des actions à la date d'attribution	0,50\$	0,02\$
Moyenne pondérée du taux d'intérêt sans risque	1,46%	0,23%
Moyenne pondérée de la volatilité prévue	49%	5%
Moyenne pondérée de la durée de vie prévue	2 années	0,2 année
Moyenne pondérée du dividende prévu	0%	0%

Les mouvements dans les bons de souscription de la Société se détaillent comme suit :

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2019		Exercice terminé le 31 décembre 2018	
	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au début de la période	35 736 036	0,65	28 640 504	0,90
Attribués	8 082 028	0,57	25 651 771	0,44
Exercés	(705 882)	0,425	(18 556 239)	0,74
Expirés	(6 095 500)	1,25	-	-
Solde à la fin de la période	<u>37 016 682</u>	<u>0,54</u>	<u>35 736 036</u>	<u>0,36</u>

ARIANNE PHOSPHATE INC

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(En dollars canadiens)

Le tableau ci-après résume l'information relative aux bons de souscription attribués :

Prix d'exercice \$	Date d'expiration	Bons de souscription en circulation au 31 décembre 2017	Attribués	Expirés	Exercés	Bons de souscription en circulation au 31 décembre 2018	Moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle résiduelle au 31 décembre 2018
1,25	Juillet 2019	2 815 500	-	(2815 500)	-	-	-
1,25	Octobre 2019	1 027 500	-	-	-	1 027 500	0,04 année
1,25	Septembre 2019	2 400 000	-	(2 400 000)	-	-	-
1,25	Octobre 2019	880 000	-	(880 000)	-	-	-
1,25	Août 2020	1 441 250	-	-	-	1 441 250	0,9 année
0,85	Décembre 2020	1 520 015	-	-	-	1 520 015	1,25 année
0,85	Mars 2021	1 116 667	-	-	-	1 116 667	1,45 année
0,43	Juin 2020	22 417 458	-	-	-	22 417 458	0,75 année
0,43	Décembre 2019	2 117 646	-	-	(705 882)	1 411 764	0,2 année
0,75	Août 2021	-	628 228	-	-	628 228	1,9 année
0,55	Septembre 2021	-	7 453 800	-	-	7,453 800	2 années
		35 736 036	8 082 028	(6 095 500)	(705 882)	37 016 682	

Options attribuées aux courtiers

Au cours de la période, 55 740 options aux courtiers ont été attribuées. De ces options aux courtiers 22 500 ont été attribuées à Windermere, une partie liée, en lien avec le placement privé. La Société n'a pas été en mesure de déterminer de manière fiable la juste valeur des services reçus de Windermere et a donc utilisé la juste valeur des options attribuées aux courtiers, telle que calculée à l'aide du modèle Black-Scholes. La juste valeur des options attribuées aux courtiers s'est élevée à 3 301 \$ et a été estimée avec les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2019	Exercice terminé le 31 décembre 2018
Moyenne pondérée du prix des actions à la date d'attribution	0,50\$	0\$
Moyenne pondérée du taux d'intérêt sans risque	1,46%	0%
Moyenne pondérée de la volatilité prévue	48,5%	0%
Moyenne pondérée de la durée de vie prévue	2 années	0 année
Moyenne pondérée du dividende prévu	0%	0%

Les mouvements dans les options attribuées aux courtiers de la Société se détaillent comme suit :

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2019		Exercice terminé le 31 décembre 2018	
	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au début de la période	428 600	0.81	428 600	0.81
Attribuées	55 740	0.75	-	-
Expirées	(96 000)	0.92	-	-
Solde à la fin de la période	<u>388 310</u>	<u>0.80</u>	<u>428 600</u>	<u>0.81</u>

ARIANNE PHOSPHATE INC

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(En dollars canadiens)

Le tableau ci-après résume l'information relative aux options attribuées aux courtiers :

Prix d'exercice \$	Date d'expiration	Options aux courtiers en circulation au 31 décembre 2018	Attribuées	Exercées	Expirées	Options aux courtiers en circulation au 30 septembre 2019
0,92	Septembre 2019	96 000	-	-	(96 000)	-
0,89	Octobre 2019	35 200	-	-	-	35 200
0,80	Août 2020	230 600	-	-	-	230 600
0,63	Décembre 2020	66 800	-	-	-	66 800
0.75	Août 2021	-	55 740	-	-	55 740
		428 600	55 740	-	(96 000)	388 310

13. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2019 \$	Période de neuf mois close le 30 septembre 2018 \$
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs et autres actifs courants	32 983	453 071
Taxes de vente à recevoir	(15 049)	(75 115)
Créditeurs et charges à payer	(275 375)	122 583
	(257 441)	500 539

Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie non présentés ailleurs dans les états financiers :

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2019 \$	Période de neuf mois close le 30 septembre 2018 \$
Ajout aux immobilisations corporelles, pas encore payé	229 401	-
Ajout aux actifs de prospection et d'évaluation, pas encore payé	-	157 317

14. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le tableau suivant présente les opérations conclues avec les parties liées et les soldes à payer pour chacune des parties liées à la Société :

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2019 \$	Période de neuf mois close le 30 septembre 2018 \$
Rémunération des principaux dirigeants ⁽¹⁾		
Rémunération à base d'actions	57 135	42 721
Honoraires de gestion	213 333	142 500
	270 468	185 221
Salaires et charges sociales ⁽²⁾	217 835	295 503
	488 303	480 724
Solde inclus dans les créditeurs et charges à payer	29 166	-

(1) La direction principale est composée du chef de la direction, du chef des finances, du chef de l'exploitation, du président exécutif du conseil d'administration et du vice-président exploration et relations avec les Premières nations. La rémunération du CFO est payée à une partie liée citée ci-bas, Ocean Partners.

(2) Les salaires et les avantages sociaux inscrits aux immobilisations corporelles et actifs de prospection et d'évaluation s'élèvent à 151 422 \$ (168 697 \$ pour la période terminée le 30 septembre 2018).

ARIANNE PHOSPHATE INC

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(En dollars canadiens)

La Société a conclu des contrats d'emploi et de gestion avec ses principaux dirigeants dont la rémunération annuelle estimative s'élève à 600 000 \$. Ces contrats sont renouvelables annuellement. Les contrats conclus avec les principaux dirigeants de la Société renferment des dispositions qui s'appliquent en cas de licenciement sans motif valable ou de changement de contrôle. Si tous les membres de l'équipe de direction avaient été licenciés sans motif valable le 30 septembre 2019, la Société aurait dû verser une somme totale de 600 000 \$ à titre d'indemnités de départ. Si un changement de contrôle avait eu lieu le 30 septembre 2019, les indemnités de départ se seraient élevées à 1 050 000 \$ (en supposant que le départ ait fait suite à un changement de contrôle et que chacun des membres de l'équipe de direction ait choisi de recevoir ces indemnités). Si les actifs de la société avaient été vendus à une « entité sans lien de dépendance » le 30 septembre 2019, les montants totaux payables à l'équipe de direction au titre de la rupture auraient totalisé 1 300 000 \$ (en supposant qu'ils soient partis après un changement de contrôle et que chacun nommé Exécutif ait opté pour recevoir cette compensation).

À la suite de la nomination de Brian Ostroff en tant qu'administrateur de la Société le 4 juin 2014, Windermere est considéré comme une partie liée parce qu'elle exerce une influence notable sur la Société par sa représentation au conseil d'administration. Tous les accords et transactions avec Windermere sont déjà divulgués dans ces états financiers et ne sont donc pas décrits dans cette note. Un loyer est payé à Windermere au montant de 1 640\$ sur une base mensuelle.

Ocean Partners est également considéré comme une partie liée, car un administrateur de la Société est l'un de ses directeurs généraux. Tous les accords et transactions avec Ocean Partners sont déjà divulgués dans ces états financiers et ne sont donc pas décrits dans cette note.

15. ENGAGEMENTS

- a) La Société a accordé au prêteur de la ligne de crédit d'août 2012 une redevance de 1\$ par tonne de ventes de concentrés de phosphate du projet du Lac à Paul. Cette redevance peut être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 6 millions \$. En juillet 2013, la Société a également accordé au prêteur de la deuxième ligne de crédit une redevance de 0,25 \$ par tonne de ventes de concentrés de phosphate du projet du Lac à Paul. Cette redevance peut être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 1,5 million de dollars. Cette redevance devra être rachetée par la Société pour le même montant en cas de changement de contrôle dans le cadre duquel au moins 90 % des actions émises et en circulation de la Société sont acquises, achetées ou détenues par un tiers soit par une offre publique d'achat ou toute autre transaction avec le même résultat. La Société a également accordé aux autres parties une redevance de 2,25% sur le rendement net de la fonderie. La redevance peut être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 2,5 millions de dollars.
- b) La Société a octroyé des contrats en relation avec le développement du projet du Lac à Paul pour un total de 116 412 \$. Ces contrats n'ont pas de date de terminaison et les décaissements seront effectués en conformité avec les étapes du projet.
- c) Les paiements minimums futurs de location de la Société pour le loyer du bureau de Chicoutimi et la location du camp du Lac à Paul sont les suivants :

	Moins d'un an	1 à 5 ans	Après 5 ans	Total
30 septembre 2019	120 239	257 755	-	377 994

16. CONTINGENCES

Dans le cours normal des activités, la Société est exposée à des événements qui pourraient donner lieu à des passifs éventuels. À la date de publication des états financiers intermédiaires consolidés résumés, la Société n'était pas au courant d'événements importants qui pourraient avoir une incidence importante sur ses états financiers intermédiaires consolidés résumés.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES FINANCIERS

Classement

Les instruments financiers de la Société au 30 septembre 2019 comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs et autres actifs courants, les créditeurs et charges à payer, les dette et facilité de crédit et les lignes de crédit.

Le classement des instruments financiers se résume comme suit :

	Valeur comptable Au 30 septembre 2019 \$	Valeur comptable Au 31 décembre 2018 \$
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 063 193	2 076 731

ARIANNE PHOSPHATE INC

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(En dollars canadiens)

Comptes à recevoir et autres actifs

112 166	145 149
1 175 359	2 221 880

Passifs financiers

Comptes créditeurs et charges à payer

Dettes et facilité de crédit

Lignes de crédit

1 304 570	2 461 280
5 299 725	5 324 950
25 382 828	22 271 587
31 987 123	30 057 817

La Société définit la hiérarchie de la juste valeur en vertu de laquelle ses instruments financiers sont évalués comme suit : le niveau 1 inclut les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques; le niveau 2 inclut les données autres que les prix cotés du niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif directement ou indirectement et le niveau 3 inclut les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables. Les titres négociables disponibles à la vente ont été considérés comme de niveau 1. Il n'y avait pas de transfert de niveau de hiérarchie au cours des périodes closes les 30 septembre 2019 et 31 décembre 2018.

Risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers comme le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque actions et le risque de change qui nécessite l'utilisation d'instruments financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit de la Société est principalement attribuable à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux débiteurs et autres actifs courants. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont déposés dans des comptes de banques canadiennes à charte ou investis de manière diversifiée dans des titres ayant une cote d'évaluation d'investissement (AA-) dont le risque de perte est de l'avis de la direction minime. Les débiteurs et autres actifs courants comprennent essentiellement les intérêts à recevoir de banques à charte canadiennes et les crédits d'impôt miniers à recevoir du gouvernement du Québec. La direction estime que la concentration du risque de crédit par rapport aux instruments financiers inclus dans les montants à recevoir est minime.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société n'aura pas de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations financières à leur échéance. La liquidité et les résultats d'exploitation de la Société pourraient être affectés si l'accès de la Société sur le marché des capitaux est entravé que ce soit à la suite d'un ralentissement de la conjoncture du marché boursier en général ou pour des questions spécifiques à la Société. La Société génère des flux de trésorerie principalement de ses activités de financement. Au 30 septembre 2019, la Société disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 1 063 193 \$ (2 076 731 \$ au 31 décembre 2018) pour régler les passifs courants de 28 299 008 \$ (7 786 230 \$ au 31 décembre 2018). La Société évalue régulièrement sa position de trésorerie pour assurer la conservation et la sécurité du capital ainsi que le maintien de la liquidité (Se référer à la note 1 pour l'utilisation de l'hypothèse de la continuité d'exploitation).

Voici les échéances contractuelles des passifs financiers y compris les intérêts le cas échéant au 30 septembre 2019 :

	Valeur Comptable \$	Flux de trésorerie contractuels \$	0 à 12 mois \$	12 à 24 mois \$	Plus de 24 mois \$
Accounts payable and accrued liabilities	1 304 570	1 304 570	1 304 570	-	-
Loan	5 299 725	5 299 725	1 611 610	3 688 115	-
Credit line	25 382 828	28 942 258	28 942 258		-

Risque de taux d'intérêt

La Société détient des dettes portant à un taux d'intérêt fixe et a ainsi aucun risque de taux d'intérêt. La politique de la Société en ce qui concerne ses soldes de trésorerie consiste à investir l'excédent de trésorerie dans des instruments financiers détenus par une banque à charte canadienne.

Au 30 septembre 2019, l'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt se résume comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie
Créditeurs et charges à payer

Taux d'intérêt fixe et sans intérêt
Sans intérêt

ARIANNE PHOSPHATE INC

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(En dollars canadiens)

Ligne de crédit

Dettes et facilité de crédit

Taux d'intérêt fixe

Taux d'intérêt fixe

Risque de change

Au 30 septembre 2019, la Société disposait d'un compte bancaire en dollars américains pour un montant de 273 \$ (1 324 \$ au 31 décembre 2018). La Société estime qu'une variation de $\pm 10\%$ des taux de change à cette date aurait entraîné une variation de 27 \$ au 30 septembre 2019 (132 \$ au 31 décembre 2018) de la perte nette.

Risque de juste valeur

Les actifs financiers et les passifs financiers courants sont évalués à leur valeur comptable, qui constitue une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. Cela inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances et autres actifs, ainsi que les créditeurs et charges à payer. Les dettes et la facilité de crédit ont été comptabilisées au coût amorti et leur juste valeur se rapproche de sa valeur comptable. La ligne de crédit a été comptabilisée au coût amorti et sa juste valeur est de 25 974 577 \$.